

# Covid19: Les Usagers du service public en colère



L'Association des Usagers du Service Public Togolais (AUSEP) relève des insuffisances dans la gestion de la crise à coronavirus au Togo. L'AUSEP a dénoncé mardi, le vote répétitif de l'état d'urgence sanitaire au Togo. De même, elle s'est opposée à « un mimétisme institutionnel et organisationnel de la gestion de la covid-19 calqué dans sa grande majorité sur le modèle français ». Face à la situation, elle interpelle vivement le parlement.

Les [diverses réactions de l'AUSEP](#) sont contenues dans un communiqué. Selon ce document, depuis le 06 mars 2020, les populations togolaises font face à une situation inédite faite de larmes et de désespoir, suite à l'avènement du COVID-19. Ces populations, décrit-elle, sont désabusées et ne sachant à quels saints se vouer.

L'AUSEP assure que le programme NOVISSI, n'a pu atteindre ses objectifs d'adoucissement des souffrances des couches défavorisées. Il s'est terminé à coups d'éclats en queue de poisson.

A côté, elle déplore un suivisme dans la gestion de la crise à coronavirus au Togo. Allusion faite à l'état d'urgence sanitaire décrété pour la première fois le 1er avril 2020 avec son lot quotidien de restrictions des libertés individuelles et collectives, d'abus des droits humains et d'atteintes à la vie.

« Le mimétisme institutionnel et organisationnel de la gestion de la covid-19 calqué dans sa grande majorité sur le modèle français va montrer progressivement ses limites. Le code de la santé publique togolaise du 13 mai 2009, pourtant silencieux sur la création d'un conseil scientifique et la charte de l'expertise sanitaire en cas de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, n'a pu empêcher l'érection du conseil scientifique togolais le 02 juillet 2020 », s'indigne l'AUSEP.

## **Les usagers interpellent le parlement**

Par ailleurs l'association que préside Kambatibe KARIYIARE trouve que [l'Assemblée nationale](#), semble plus proche du gouvernement que des populations qu'elle est censée défendre et protéger.

« La banalisation de l'état d'urgence sanitaire semble avoir le vent en poupe. Il s'ensuit une course effrénée à la vaccination pour une population abandonnée par ses institutions protectrices », ont remarqué les membres de l'AUSEP.

Ainsi, l'association demande-t-elle la prise d'une loi portant protection des citoyens contre la vaccination obligatoire en période d'état d'urgence sanitaire au Togo et la création d'une agence nationale d'indemnisation des accidents médicaux.

Pour elle, tant qu'il y aura des cas de contre-indications médicales faisant obstacles à la vaccination contre la COVID-19 répertoriés par certains Etats, le Togo ne devrait rendre obligatoire la vaccination anti-covid.

Car, elle soutient conformément à l'article 66, al 1 du code de la santé publique au Togo: « Le ministre chargé de la santé rend obligatoire dans les zones menacées par une épidémie, la vaccination contre l'affection en cause, lorsqu'il existe un vaccin efficace ».